

Dépôt des pièces complémentaire

13/03/2020

LES FABRIQUES - ILOT 5C3
Dossier de Permis de Construire

Liste des pièces

Pièces écrites
(A4)

Pièces graphiques
(A3)

PIECES ADMINISTRATIVES

Formulaire N° 13409*06 de demande d'un permis de construire	X	
Références cadastrales : fiche complémentaire (+ annexe ci-dessous)	X	
Bordereau de dépôt des pièces jointes	X	
Déclarations des éléments nécessaires au calcul des impositions	X	
Formulaire "Dossier spécifique permettant de vérifier la conformité des ERP aux règles d'accessibilité et de sécurité" - Maison du Projet	X	
Formulaire "Dossier spécifique permettant de vérifier la conformité des ERP aux règles d'accessibilité et de sécurité" - Crèche	X	
Formulaire "Dossier spécifique permettant de vérifier la conformité des ERP aux règles d'accessibilité et de sécurité" - Restaurant	X	
ANNEXE - Délibération du bureau de la métropole de déclassement du domaine public	X	
ANNEXE - Constat d'huissier de désaffectation des parcelles déclassées du domaine public	X	

PIECES OBLIGATOIRES POUR TOUS LES PROJETS

PC1- Plans de situation		
> PC1-1 situation dans l'environnement existant		X
> PC1-2 situation dans l'environnement projeté		X
PC2- Plans de masse des constructions		
> PC2-A1 insertion sur espace public existant (y compris affichage des espaces réservés)		X
> PC2-A2 insertion sur espace public projeté		X
> PC2-B schéma de raccordement aux réseaux publics		X
PC3- Plans en coupe du terrain et de la construction		
> PC03-1 Coupe AA' Nord Sud		X
> PC03-2 Coupe BB' Est Ouest		X
PC4- Notice décrivant le terrain, le projet, le respect des règles d'urbanisme		
> PC4-1 - Notice architecturale	X	
> PC4-2 - Notice paysagère	X	
> PC4-3 - Courrier de la métropole autorisant une gestion dérogatoires des ordures ménagères	X	
PC5- Plans des façades et des toitures		
> PC05-1 façade Nord		X
> PC05-2 façade Est		X
> PC05-3 façade Sud		X
> PC05-4 façade Ouest		X
> PC05-5 plan des toitures		X
PC6- Perspective du projet dans son environnement existant		
> PC6A - VUE A L'ANGLE DES RUES ALLAR ET DE LA TRAVERSE DE L'EXTENSION		X
> PC6B - VUE A L'ANGLE DES RUES JARDIN ET DE LA TRAVERSE DE L'EXTENSION		X
> PC6C - VUE SUR LE COEUR D'ILOT DEPUIS LA RUE JARDIN		X
PC7- Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche		X
PC8- Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain		X

PIECES OBLIGATOIRES EN FONCTION DU PROJET

Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :		
PC11. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]		
> Sans objet		
PC11-1. L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art.R.431-16 b) du code de l'urbanisme]		
> PC11-1-1 - Avis de soumission au Cas par Cas	X	
> PC11-1-2 - Etude d'impact actualisée	★	
Si votre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques		
PC12- L'attestation d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme] (terrain situé en catégorie 2)	X	
Si votre projet est tenu de respecter la réglementation thermique :		
PC16-1- Le formulaire attestant :		
> PC16-1-1 - la prise en compte de la réglementation thermique (RT2012)	X	
> PC16-1-2 - la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie, prévu par les articles R. 111-20-1 et R. 111-20-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R.431-16 i) du code de l'urbanisme]	X	
Si votre projet est situé à proximité d'une canalisation de transport dans une zone de dangers :		
PC16-2- Si ERP de plus de 100 personnes, fournir l'analyse de compatibilité du projet avec la canalisation gaz du point de vue de la sécurité des personnes, prévue à l'art. R. 555-31 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 k) du code de l'urbanisme.		
> PC16-2-1 - Analyse de compatibilité GRT Gaz - Crèche et Restaurant	X	
> PC16-2-2 - Analyse de compatibilité GRT Gaz - Maison des Projets	X	

Dépôt des pièces complémentaire

13/03/2020

LES FABRIQUES - ILOT 5C3
Dossier de Permis de Construire

Liste des pièces

Pièces écrites
(A4)

Pièces graphiques
(A3)

Si votre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif et régulièrement réhabilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6-1, L. 512-7-6 et L.512-12-1 du code de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé :

PC 16-5- Une attestation garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été mise en oeuvre. [Art. R. 431-16 n) du code de l'urbanisme]

X

Si votre projet nécessite un permis de démolir

PC26. La justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme]
> Sans objet (terrain vendu libre de toute construction par l'aménageur)

Si le projet se situe dans une ZAC

PC30- La copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain qui indiquent le nombre de m2 constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone.

> Sans objet (pas de cahier des charges de cession de terrain indiquant le nombre de m² constructibles)

PC31- La convention entre la commune ou l'établissement public et qui fixe la participation au coût des équipements de la zone
> Sans objet (lot acheté directement à l'aménageur)

Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national (OIN)

PC 31-1. L'attestation de l'aménageur certifiant qu'il a réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme]

X

Si le terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document d'urbanisme

PC34- Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants par le pétitionnaire [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme]

X

PC35- Promesse de vente des places dans un parc privé de stationnement. La promesse synallagmatique permet de prouver que le pétitionnaire respecte bien les obligations en matière de stationnement.

X

Si votre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP)

CERFA spécifique ERP - Voir pièces administratives

PC39- Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées, prévu par l'article R. 111-19-17 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme] :

> PC39-1 - Notice descriptive présentant les points suivants pour expliquer comment le projet prend en compte l'accessibilité

X

> PC39-2 - Plan de situation

X

> PC39-4 - Plan de masse

X

> PC39-5 - Plan de coupe

X

> PC39-5 - Plan côté avec cheminements extérieurs

X

> PC39 ANNEXE - Plan d'accès PMR aux ERP depuis les places de stationnements voiture

X

PC40- Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité, prévu par l'article R. 111-19-17 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]

> PC40-1 - Notice récapitulant les dispositions prises pour satisfaire aux mesures prévues par le règlement de sécurité

X

> PC40-2 - Plan de situation

X

> PC40-3 - Plan de masse

X

> PC40-4 - Plan de coupe

X

> PC40-5 - Plan côté avec cheminements extérieurs

X

> PC40 ANNEXE - Plan sécurité

X

ANNEXES - PIECES FACULTATIVES

A01- Plan du niveau rez-de-chaussée et des aménagements extérieurs

X

A02- Plan des niveaux

X

A03- Plan des clôtures

X

A04- Plan géomètre

X

A05- Notice accessibilité logements

X

A06- Notice sécurité logements

X

A07- Notice hydraulique d'infiltration des eaux de pluie et dimensionnement rétention

X

★ Pièce jointe fournie en 5 exemplaires papier et 3 exemplaires numérique